



Alain Lebouc et Matthieu Claeys ont lancé la procédure de reprise des tombes en état d'abandon

« *L'état du cimetière relève de la responsabilité pénale du maire en cas d'accident.* » Le ton est donné. À Amfreville-les-Champs, au regard de l'état de certaines tombes, Alain Lebouc, le premier magistrat, a confié l'état des lieux du cimetière à son deuxième adjoint, Matthieu Claeys.

Durant six mois, l'élu a réalisé un plan du cimetière et dressé un tableau des concessions. « *Ça a été un gros travail de tout répertorier, la tombe la plus ancienne datant de 1840* », a-t-il précisé. Malgré le registre communal, 45 % des tombes restent non identifiables et un tiers, sans concession, ce qui représente un total de 74 tombes à reprendre.

« *L'objectif est de retrouver une dizaine d'emplacements libres. Nous sommes un petit village avec une population vieillissante. Et les engins mécaniques ne peuvent entrer dans le cimetière* », a expliqué l'édile. Un remaniement du cimetière était donc nécessaire.

Recherches compliquées

Lors du prochain conseil municipal, un procès-verbal sera dressé pour six tombes en état d'abandon. Mais les recherches sont compliquées. « *Nous avons fait appel aux mémoires du village. Des panneaux ont été placés devant les tombes et à l'entrée du cimetière.* » La priorité sera donnée aux sépultures en état d'abandon. La procédure sera étalée, étant donné son coût – entre 500 € et 800 € pour le relevage d'une tombe. « *Au cours du précédent mandat, nous avons mis en place un ossuaire et un jardin du souvenir. Ils nous permettront, s'il y a présence d'os, soit de les incinérer, soit de les mettre dans un petit cercueil au sein de l'ossuaire.* »

Ce travail a aussi été l'occasion d'une réflexion sur la durée et le tarif des concessions (150 € pour cinquante ans). La procédure de relevage prenant trois ans, le réaménagement du cimetière devrait intervenir en même temps que celui de l'église.